
Insertion au Bulletin, sur la motion de Goupilleau, des décrets rendus sur l'arrestation de Vincent, Maillard et Ronsin, en annexe de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793)

Jean-François Goupilleau de Fontenay

Citer ce document / Cite this document :

Goupilleau de Fontenay Jean-François. Insertion au Bulletin, sur la motion de Goupilleau, des décrets rendus sur l'arrestation de Vincent, Maillard et Ronsin, en annexe de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 605;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38908_t1_0605_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

de lui opposer celle des Cordeliers. Ils s'imaginaient tirer parti de cette division, qui n'a été que momentanée; les patriotes ont vu le piège et sont restés unis. Toutes les fois que des bureaux de la guerre ont été attaqués, des courriers ont été expédiés, et vous avez reçu des nouvelles trompeuses. Je demande l'arrestation de Vincent, de Maillard et de Ronsin.

Cette proposition n'est combattue par personne : elle est décrétée à l'unanimité.

Lebon. Vincent m'a dit, au sortir d'un dîner : « Nous vous ferons bien sauter et nous vous forcerons d'organiser le conseil exécutif d'après la Constitution. Nous ne voulons pas être les valets du comité de Salut public. »

Couthon Par des mesures ultra-révolutionnaires, on veut faire rétrograder la Révolution. J'invite tous les comités à dresser l'état de tous leurs employés, et je demande que la liste en soit discutée à la tribune. (*Décroté.*)

Goupilleau. Depuis trop longtemps on attribue à la Convention les vexations des agents du pouvoir exécutif. Je demande l'insertion au *Bulletin des décrets* que vous venez de rendre et des raisons qui les ont motivés. (*Décroté.*)

III

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (1).

Fabre dénonce des faits plus graves. Il est bien étonnant, dit-il, qu'on ait souffert, jusqu'à présent, dans nos armées, un homme qui a fait plus de mal que Roland, un homme qui est de tous les comités secrets de Paris, qui les soudoie, qui répand la terreur parmi les meilleurs citoyens, Maillard, enfin, que le bureau de la guerre a eu le crédit de faire revêtir d'une mission secrète pour Bordeaux.

Et cette affiche de Ronsin, son associé en atrocités contre-révolutionnaires, qui de vous n'a frémi d'horreur en la lisant? C'est Vincent qui en a tapissé les murs de Paris.

On parle des griefs du conseil exécutif. Ce conseil est aujourd'hui tout entier dans les bureaux de la guerre. Je demande l'arrestation des trois que je viens de nommer, et j'invite mon collègue Lebon à répéter ce que lui a dit Vincent, qu'il nous ferait sauter tous ou nous forcerait d'organiser le conseil exécutif suivant la Constitution, parce qu'il ne voulait pas être le valet du comité de Salut public.

Lebon certifie le fait.

Bourdon (*de l'Oise*) ajoute que Vincent a engagé les Cordeliers à demander sa tête, parce qu'il avait suspendu Rossignol.

La proposition de Fabre d'Églantine est décrétée.

(*Suit le texte du décret que nous avons inséré ci-dessus, d'après le procès-verbal.*)

III.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (1).

Fabre d'Églantine a ensuite dénoncé les bureaux de la guerre comme artisans de contre-révolution. Il a dit que Maillard, depuis qu'il était dans ces bureaux, faisait encore plus de mal que Roland; que c'était lui qui avait répandu dans les départements des agents qui semaient la terreur et tiraient le sabre au milieu des spectacles. Il a dénoncé Ronsin, commandant l'armée révolutionnaire, comme ayant fait une affiche fédéraliste, et Vincent pour l'avoir fait placarder avec profusion dans Paris. Il a dénoncé de plus ce dernier pour avoir introduit dans les comités de Salut public et de sûreté générale des individus à lui dévoués qui poussaient l'audace jusqu'à prendre les députés au collet. Il l'a dénoncé enfin pour avoir voulu mettre aux prises la Société des Cordeliers avec celle des Jacobins; il a conclu à ce que Vincent fût arrêté.

Bourdon (*de l'Oise*) ajouta que le même Vincent agita la Société des Cordeliers pour qu'elle demandât sa tête parce qu'il avait pris un arrêté qui suspendait le général Rossignol.

Cambon demande que le comité de sûreté générale recherche les auteurs de l'outrage fait aux députés qui ont été pris au collet.

Fabre interpelle Lebon d'instruire la Convention d'un discours que lui a tenu Vincent.

Lebon déclare que d'instinct avec Vincent chez un commissaire des guerres. Vincent lui dit qu'il saurait bien forcer les députés à organiser le gouvernement suivant la Constitution, et qu'il ne voulait pas être le valet du comité de Salut public.

Le décret d'arrestation a été rendu contre Maillard, Vincent et Ronsin.

IV.

COMPTE RENDU du *Mercure universel* (2).

Fabre d'Églantine expose qu'il est un ministre dont l'influence égale celle de Roland, qui a peuplé la République de ses agents et de ses commissaires; qui, dit-il, a nommé ces hommes à moustaches et à grands sabres traînant à terre et battant les pavés, qui vont dissiper les femmes groupées, qui font peur aux enfants et vont dans les spectacles tirer leurs sabres, menacer de couper en morceaux quiconque n'obéira pas à leurs vœux, et font ainsi fuir tout le monde.

A la tête de ces hommes est Maillard, chargé de pouvoirs terribles, quoique déjà ils lui aient été enlevés par le comité de sûreté. Cette distinction ne doit pas être perdue pour la République. Remarquez que le ministère n'est composé en grande partie que du conseil de la guerre, qui veut mettre son pouvoir au niveau

(1) *Auditeur national* [n° 452 du 28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793), p. 8].

(2) *Mercure universel* [28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793), p. 455, col. 1].

(1) *Journal de la Montagne* [n° 35 du 28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793), p. 280, col. 1].